DHP EXPERTISES
EXPERTISE-COMPTABLE & COMMISSARIAT AUX COMPTES

SARL au capital
de 203 464 €

Siège social :
49 Rue Lavoisier
93110 Rosny-sous-
Bois

Tel :
01.48.55.85.70

Mail :
dhp@paac.fr

Fondation d'Entreprise SADEV94

(Fondation d'entreprise régie par la loi n°87-571 du 23/07/1987)

31 rue Anatole France - 94306 VINCENNES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

RCS Bobigny

SIRET :
393 547 484
00054

APE : 6920 Z

FR773935474840
0047

commissaire
aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Au Conseil d'Administration de la Fondation d'Entreprise SADEV94,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation d'Entreprise SADEV94 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation d'Entreprise SADEV94 à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » page 7 de l'annexe concernant les fonds dédiés et les subventions : Les rétrocessions de subventions par les collectivités ont été présentées au compte de résultat en legs et donations.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La valorisation des montants portés en annexe dans le tableau de suivi des fonds dédiés a été étudiée. Les nouveaux fonds et l'utilisation des fonds dédiés stockés ont été examinés, les flux sont cohérents avec les informations recueillies lors de notre contrôle et de celles figurant dans l'annexe aux comptes en partie fonds dédiés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Administrateurs

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation d'entreprise à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation d'entreprise à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Rosny-sous-Bois,

Signé par Didier Halbeher-Peronnee
Le 25/06/24
ID: tx_DaOkQLLX8wEB



Pour DHP Expertises
Didier HALBEHER-PERONNEE
Commissaire aux Comptes

Fondation Fondation SADEV 94

Autres organisations fonctionn

31 rue Anatole France

94300 VINCENNES

ÉTATS FINANCIERS
31 décembre 2023

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Laval laval@crowe-cifralex.fr

Le Mans lemans@crowe-cifralex.fr

Nantes nantes@crowe-cifralex.fr

Paris paris@crowe-cifralex.fr

Cifralex - Société Anonyme au capital de 549 400 € - 392 097 226 RCS Laval - TVA intracommunautaire FR 44 392 097 226
Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région des Pays de Loire - Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Angers
Siège social : 92, avenue Robert Buron - CS 86112 - 53062 Laval cedex 9

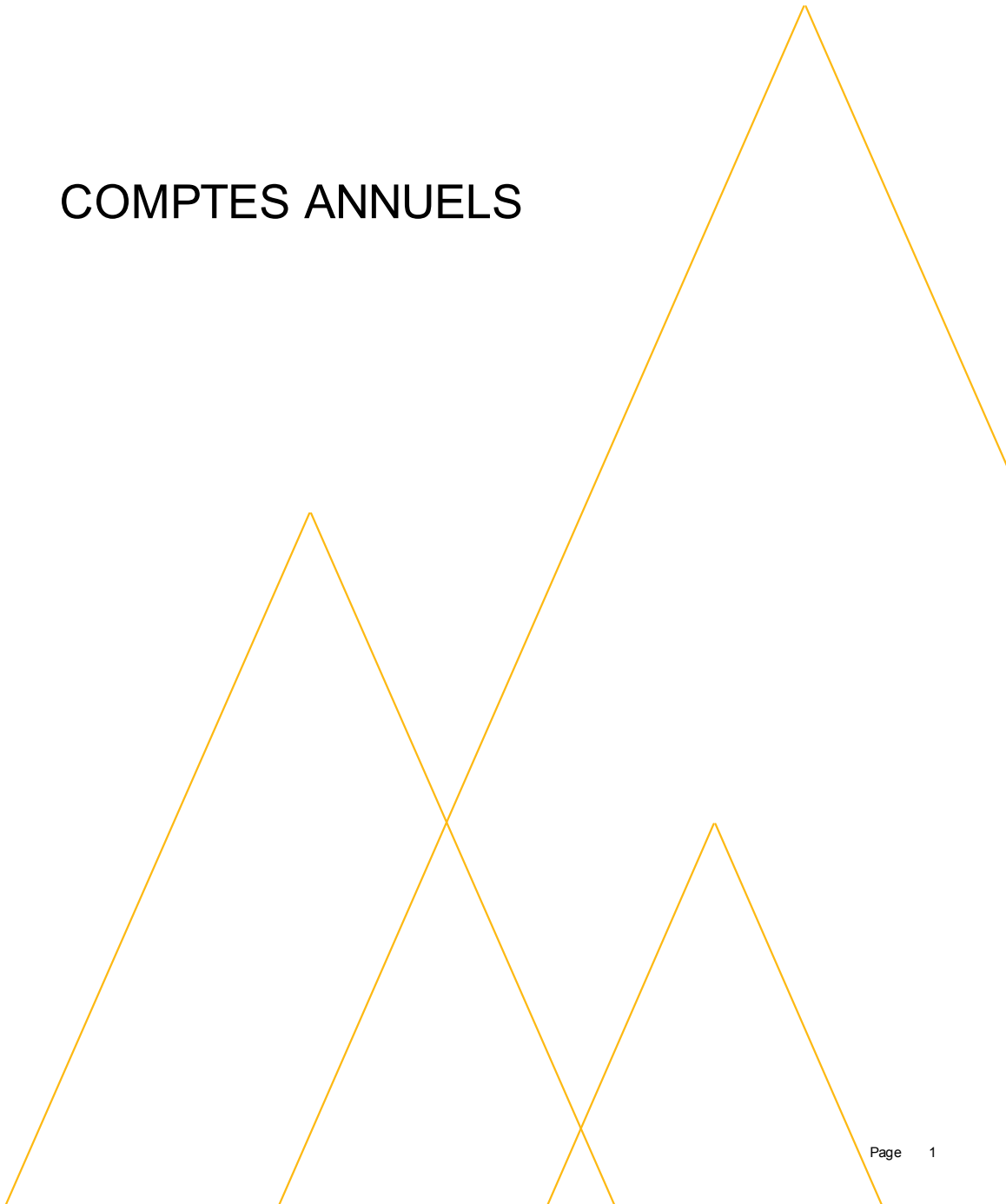
Audit I Commissariat aux comptes I Expertise comptable & Conseil

www.crowe-cifralex.fr

Sommaire

COMPTES ANNUELS	1
Bilan actif	2
Bilan passif	3
Compte de résultat	4
Faits caractéristiques	5
Règles et méthodes comptables	6
Immobilisations	9
Amortissements	10
Créances et dettes	11
Charges constatées d'avance	12
Charges à payer	13
Tableau de suivi des fonds associatifs	14
Tableau de suivi des fonds dédiés	15
Legs et donations	16
Effectif moyen	17
DETAIL DES COMPTES	18
Détail de l'actif	19
Détail du Passif	20
Détail du compte de résultat	21

COMPTES ANNUELS



Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	6 054	4 111	1 943	3 628
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	2 450		2 450	2 450
	TOTAL (I)	**8 504**	**4 111**	**4 393**	**6 078**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	14 777		14 777	
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés				
	Autres créances	463 820		463 820	700 557
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	915 980		915 980	1 112 846
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	155		155	331
	TOTAL (II)	**1 394 733**		**1 394 733**	**1 813 734**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**1 403 237**	**4 111**	**1 399 126**	**1 819 812**
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont à moins d'un an			2 450	2 450
	(3) dont à plus d'un an				315 465

ENGAGEMENTS RECUS Dons en nature restant à vendre

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES	**FONDS PROPRES**		
	Fonds propres sans droit de reprise		
	- Fonds propres statutaires		
	- Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	- Fonds statutaires		
	- Fonds propres complémentaires	927 249	702 879
	Résultat de l'exercice	(55 387)	224 371
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
	Situation nette	**871 863**	**927 249**
PROVI-SIONS	Provisions pour risques	9 540	
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	**9 540**	
FONDS DEDIES	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés	211 836	188 711
	Total des fonds dédiés	**211 836**	**188 711**
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 620	163 724
	Dettes fiscales et sociales	25 751	26 338
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	4 516	17 789
	Produits constatés d'avance	248 000	496 000
	Total des dettes	**305 887**	**703 851**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**1 399 126**	**1 819 812**
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(55 386,54)	224 370,58
	(1) Dont à moins d'un an	305 887	455 851
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

ENGAGEMENTS DONNES

Compte de résultat

		31/12/2023	31/12/2022
		12 mois	12 mois
	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services	2 600	
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	248 000	248 000
	Dons	95 475	(359 033)
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	13	3
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation	**346 088**	**(111 030)**
	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	202 352	298 687
	Impôts, taxes et versements assimilés	10 418	10 779
	Rémunération du personnel	96 969	90 844
	Charges sociales	34 565	33 643
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	1 685	1 588
	Dotation aux provisions	9 540	
	Autres charges	2	4
	Total des charges d'exploitation	**355 530**	**435 545**
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	**(9 442)**	**(546 575)**
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérets et produits financiers	606	205
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérets et charges financières		
	2 - RESULTAT FINANCIER	**605**	**205**
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	**(8 837)**	**(546 370)**
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles	23 425	35 245
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(23 425)**	**(35 245)**
	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	68 054	446 954
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	91 179	(359 033)
	TOTAL DES PRODUITS	**414 748**	**336 128**
	TOTAL DES CHARGES	**470 135**	**111 758**
	EXCEDENT ou DEFICIT	**(55 387)**	**224 371**
Evalutation des contributions volontaires en nature	**PRODUITS**		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		

Faits caractéristiques

L'exercice 2023 marque la 4e année de la 4e période quinquennale de la Fondation Sadev 94 Coopération et développement, dont l'objet est l'accompagnement global pour le développement dans les territoires africains en lien avec le Val-de-Marne. Outre son engagement pour le développement durable et inclusif des territoires (accès à l'eau, assainissement, aménagements urbains et ruraux), la fondation appuie également le développement économique des habitants et le partage des compétences par la formation professionnelle, en s'entourant de partenaires techniques spécialisés.

La fondation d'entreprises, dans le cadre de ces actions, peut être amenée à participer à des programmes plus globaux et peut apporter son expertise à des projets financés par d'autres bailleurs.

Les comptes traduisent exclusivement la part des projets financée par la Fondation (dotations de ses membres fondateurs et subventions mobilisées pour elle-même).

Pour faciliter la communication financière auprès des bailleurs, la Fondation Sadev a mis en place depuis le 01/01/2020 une repartition analytique des dépenses et recettes par projet, permettant ainsi un meilleur suivi.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (PCG), modifié et complété depuis son homologation par des réglements ultérieurs. Il est également fait application des dispositions du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'exercice considéré débute le 01/01/2023 et finit le 31/12/2023.
Il a une durée de 12 mois.

Immobilisations corporelles

Modes et méthodes d'évaluation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Méthodes de calcul des amortissements

Le mode d'amortissement linéaire est considéré comme le plus proche, dans les conditions techniques actuelles, de l'amortissement économique réel.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Les principales durées sont les suivantes :

. Matériel de transport	5 ans
. Mobilier, matériel de bureau informatique	3 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, celui-ci s'entendant par le montant des sommes versées.

Créances - Dettes

Les créances et dettes figurent au bilan pour les montants de liquidité qui seront reçus ou versés lors de leur règlement.

Les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties en euros au cours en vigueur à la clôture de l'exercice.

Une provision pour dépréciation des créances est calculée sur la base de l'analyse du caractère recouvrable des créances effectuée à la date d'arrêté des comptes.

Règles et méthodes comptables

Engagements des fondateurs

La Fondation Sadev 94 a constaté dès la conclusion du nouveau contrat quinquennal la totalité des engagements de ses membres au poste « autres créances ». Ces engagements sont comptabilisés en produits en fonction des tranches annuelles définies au contrat. La part concernant les exercices ultérieurs est constatée au poste « produits constatés d'avance »

Les engagements restants à appeler et à percevoir au titre du programme 2020-2025 sont de 330 306 €.

Contributions volontaires en nature

Pour l'exercice de son activité, La Fondation Sadev 94 dispose en plus de ses ressources propres de la mise à disposition à titre gracieux d'un bureau au sein des locaux de SADEV 94 ainsi que des compétences du secrétaire général pour le suivi et la validation des transactions financières engagées par La Fondation Sadev 94 et non évalué dans les comptes présentés.

Fonds dédiés

Le tableau de suivi des fonds dédiés relate les subventions contractuellement perçues ou à percevoir, ainsi que leur consommation par la fondation sur l'exercice.

A compter de 2019, les rétrocessions des subventions par la collectivité à Fondation Sadev sont présentées en legs et donations telles que :

Subventions obtenues au titre des exercices antérieurs

REUNION / Projet Jeunesse et Patrimoine

Subvention accordée par le département de la Réunion de 92 730 €. Correspondant au reversement de la subvention DAECT pour l'année 1 du projet Jeunesse & Patrimoine.Le CD de la Réunion a effectué un premier versement à la Fondation de 74 184,00 €.Le montant des dépenses affectables à cette subvention pour l'exercice 2023 est de 1550,81 €.Soit un reste à consommer de 91179,19 €.

SIAAP / Projet Marché Ficol

La Fondation a signé une convention avec PSEAU portant sur une subvention du SIAAP de 55.000 € destinée au projet du marché de Tringa. Le reliquat de 10 083 € a été justifié sur la base d'un rapport financier final justifiant de la consommation de la totalité de la subvention.Suite à la transmission du rapport, PS-EAU nous a versé le solde de la subvention pour 10.000 €. Le fonds dédié est ainsi soldé au 31/12/2023.

FACILITE EMPLOI / Projet Unité Gestion Projet (UGP)

La Fondation a signé une convention de subvention avec UGP, structure du ministère de l'emploi Comorien, de 152 449 €, relative au projet FACILITE EMPLOI. Cette subvention est affectée au projet de conservation et de valorisation touristique du patrimoine naturel et architectural de l'Ile de la Grande Comore. Un solde de 144 476 € restant à dépenser au titre de la subvention en fin d'exercice 2022. A fin 2023, faisant suite à la consommation de la subvention le reste à dépenser s'élève à 120 657 €.

PISCCA / Projet Ambassade de France

La Fondation a signé une convention avec l'Ambassade de France portant sur une subvention PISCCA de 75.000 € destinée au projet pilote de renforcement et de valorisation de l'offre de formation dans le cadre du développement de la FPT aux Comores. Un solde de 34 152 € reste à dépenser au titre de la subvention à la fin de l'exercice 2022. A fin 2023, la globalité de la subvention a été dépensée et justifiée auprès du bailleur. La subvention est donc soldée au 31/12/2023.

Règles et méthodes comptables

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires de commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 320 € TTC.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virem t p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	3 500					3 500
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	2 554					2 554
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grévées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**6 054**					**6 054**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	2 450					2 450
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**2 450**					**2 450**
	TOTAL	**8 504**					**8 504**

Amortissements

	Amortissement en Début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Amortissements afférents aux éléments sortis	Amortissement en Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Agencements et installations				
Installations techniques, matériels et outillages				
Matériel de transport	1 142	875		2 017
Matériel de bureau				
Matériel informatique	1 283	810		2 093
Mobilier de bureau				
Total Général	**2 425**	**1 685**	**-**	**4 110**

Créances et Dettes

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	2 450	2 450	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	183	183	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	243	243	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	125 167	125 167	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	338 227	338 227	
	Charges constatées d'avance	155	155	
	TOTAL DES CREANCES	**466 426**	**466 426**	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	27 620	27 620		
	Personnel et comptes rattachés	7 780	7 780		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	17 427	17 427		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	545	545		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	4 516	4 516		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	248 000	248 000		
	TOTAL DES DETTES	**305 887**	**305 887**		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Charges constatées d'avance

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Exploitation	155	331	(176)	*-53,08*
Financières				
Exceptionnelles				
TOTAL	**155**	**331**	**(176)**	*-53,08*

Charges à payer

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 087	18 507	(5 420)	*-29,29*
Dettes fiscales et sociales	14 931	10 036	4 895	*48,78*
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	**28 018**	**28 542**	**(525)**	*-1,84*

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	702 879	224 371		927 249
Résultat de l'exercice	224 371	(55 387)	224 371	(55 387)
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	**927 249**	**168 984**	**224 371**	**871 862**

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	**Fonds à engager au début de l'exercice** **A**	**Utilisation en cours d'exercice** **B**	**Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées** **C**	**Fonds restant à engager en fin d'exercice** **D = A - B + C**
Fonds dédiés				
TOTAL				

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	**Fonds à engager au début de l'exercice** **A**	**Utilisation en cours d'exercice** **B**	**Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées** **C**	**Fonds restant à engager en fin d'exercice** **D = A - B + C**
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Cf.état Legs et donations	188 711	68 054	91 179	211 836
Total	188 711	68 054	91 179	211 836
TOTAL	**188 711**	**68 054**	**91 179**	**211 836**

Legs et donations

Ressources provenant de la générosité du public Legs et donations	Fonds à engager début de l'exerci	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réa sur nouvelles re affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
SIAAP / MARCHE FICOL	10 083	10 083		
FACILITE EMPLOI / PROJET UNITE GESTION S	144 476	23 819		120 657
AMBASSADE / PROJET PISCCA	34 152	34 152		
REUNION / PROJET JEUNESSE ET EMPLOI			91 179	91 179
AFD / PROJET MARCHE FICOL				
Totalisation	**188 711**	**68 054**	**91 179**	**211 836**

Effectif moyen

		31/12/2023	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		2	
	Professions intermédiaires			
	Employés			
	Ouvriers			
	TOTAL		**2**	